

# PROJET DE PLATEFORME RH TPE



## CAHIER DES CHARGES EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Décembre 2020

### Enjeu général du projet

Plus de 9 entreprises françaises sur 10 sont des TPE, elles représentent aujourd'hui 20% de l'emploi salarié en France et recèlent des potentiels de développement d'emplois importants.

Les dirigeants des TPE sont très souvent des artisans qui ont créé leur entreprise à partir de leur métier d'origine. Ils se définissent avant tout comme électricien, peintre, coiffeur, boulanger...

Or développer son entreprise comporte une part de risque et d'incertitude qui doit être bien anticipée par le dirigeant qui doit être au clair sur sa stratégie d'entreprise :

- « Où est-ce que je veux avoir conduit ma boîte dans 5 ans »,
- « Quelles perspectives d'évolution je me fixe »,
- « Quelles sont mes valeurs et mon cadre de référence »,
- « Quel est mon environnement concurrentiel »,
- « Quelles peuvent être mes stratégies d'alliance »,
- ...

Les animateurs économiques des chambres consulaires proposent un accompagnement des dirigeants sur ces questions .

Une fois au clair sur ses objectifs de développement, le dirigeant doit disposer de compétences managériales qui lui permettront de développer et de gérer une équipe de collaborateurs : comment recruter et qui ? A quels moments recruter ? Comment associer les salariés au projet de l'entreprise ? Comment faire en sorte qu'ils soient porteurs de l'image de l'entreprise auprès des clients ? Quelles perspectives d'évolution leur proposer...

Le dirigeant doit également disposer des ressources RH qui lui permettront de faire fonctionner son équipe de collaborateurs : comment respecter l'ensemble des dispositions réglementaires (fiches de poste, entretiens annuels,...), comment gérer le social (paie, cotisations, ...), etc,...

Les enjeux emploi/RH suscitent peu de demandes de la part des dirigeants auprès des chambres consulaires alors que qu'il s'agit d'un besoins forts par manques de compétences et de ressources des dirigeants. Cette problématique concerne en particulier les PME de moins de 20 salariées. Ces

entreprises ne sont pas en mesure de mettre en place des services support en interne, notamment sur les questions de ressources humaines.

A travers la future plateforme RH-TPE, La CCI, la CMA et la Maison de l'emploi se fixent comme objectif de compléter l'accompagnement déjà existant des entreprises de moins de 20 salariés en proposant aux dirigeants un service de « couture fine » concentré sur les thématiques Emploi/RH pour que la gestion des ressources humaine ne soit plus une difficulté mais au contraire un levier de développement économique.

## Missions attendues dans le cadre de l'AMO

### Mission 1 : actualisation et approfondissement des besoins des entreprises de moins de 20 salariés sur la thématique emploi/RH

L'analyse des besoins fondant le projet de plateforme RH TPE datant de plusieurs années, la première étape de développement du projet consistera à actualiser et à préciser le diagnostic sur les besoins de professionnalisation des dirigeants des TPE sur les questions RH et emploi.

Pour cela l'AMO mènera une mission d'enquête et de collecte d'analyses auprès :

- d'élus des deux chambres,
- de petits groupes d'entreprises sous un format de workshops,
- des principales corporations (FFB, UCA,...).

### Mission 2 : benchmarking et analyse de l'offre existante

La mission 2 de l'AMO consistera à identifier et à analyser les modalités de fonctionnement de plateformes RH existant sur d'autres territoires, et notamment le modèle essaimé par la Maison de l'emploi de Brest à Mulhouse.

Le deuxième volet de cette mission devra également identifier l'ensemble de l'offre de service déjà existante sur la thématique emploi/RH à l'échelle de l'Eurométropole auprès des entreprises de moins de 20 salariés (l'offre des chambres, ARDAN, ...).

### Mission 3 : élaboration de différents scénarios de fonctionnement d'une plate-forme RH sur le territoire de l'Eurométropole.

A partir des éléments collectés au cours des missions 1 et 2, l'AMO élaborera plusieurs hypothèses de plateforme RH à partir des critères suivants :

- Dans le contexte économique actuel, l'offre devra être gratuite pour les entreprises et mobiliser des solutions de financement public,
- elle s'inspirera des meilleures pratiques identifiées sur d'autres territoires,
- elle fonctionnera comme un modèle agrégateur qui donnera une lisibilité globale à l'offre déjà existante complétée par les solutions manquantes,

L'AMO devra également détailler le contenu de l'offre de service : nature et organisation des prestations, qualité des opérateurs, ...

## Périmètre et pilotage de la mission

### Publics visés

Les TPE et PME de moins de 20 salariés.

## Durée de l'AMO

6 mois, de décembre 2020 à mai 2021.

## Pilotage de la mission

L'opérateur en charge de l'AMO mènera ses travaux sous la conduite d'un Comité technique de projet constitué de la CCI, de la CMA, de la Maison de l'emploi et de tout autre organe représentant les TPE et agréé par les trois pilotes.

## Profil attendu du prestataire

- Très bonne culture économique et excellente connaissance du fonctionnement des TPE,
- Très bonne maîtrise des sujets emploi et RH,
- Expérience significative et références avérées en termes de développements de projets et de réseaux économiques/d'entreprises,
- Capacité de dialogue, de communication d'assistance et de conseil avec le Comité Technique de Projet,
- Politique tarifaire stable et transparente.

## Analyse des propositions

### Proposition tarifaire

La mission sera financée par la Maison de l'emploi.

Les propositions soumises devront être chiffrées de manière précise sur la base d'un coût horaire ou forfaitaire pour chacune des trois missions. Il faudra détailler les différentes étapes et les tarifs correspondants.

### Critères d'analyse

L'analyse des candidatures sera faite par les 3 copilote du projet (CCI, CMA et Maison de l'emploi) sur la base suivante :

- Compréhension du projet de la plateforme RH -TPE et de son environnement (3 points)
- Clarté, rigueur et adéquation des propositions avec le cahier des charges (4 points)
- Flexibilité et réactivité du prestataire (2 points)
- Politique tarifaire (2 points)
- Références en termes de stratégie de développement de projets (2 points)
- Respect des critères de la charte RSE de la Maison de l'emploi (1 point)

Compte tenu de l'ambition du sujet une réponse en association de plusieurs prestataires est possible.

## Charte RSE de la Maison de l'emploi

La Maison de l'emploi de Strasbourg s'est engagée depuis 2016 dans une démarche RSE. Labélisée RSE ISO 26 000 depuis le 13 décembre 2016, nous avons formalisé nos engagements dans une charte RSE que vous trouverez ci-jointe. Nous sommes engagés au niveau écologique, économique et social. Nous nous engageons à respecter ces principes également face à nos prestataires et leur demandons de les respecter également. Comme indiqué ci-dessus, ce facteur rentre de manière officielle dans les critères d'évaluation de la proposition.

## Calendrier

Diffusion du cahier des charges : Décembre 2020

Remise des propositions : 15 février 2021

Démarrage de la mission : 15 mars 2021

### Retour des propositions

Vos propositions sont à adresser

par mail à :

#### **Guillaume Kieffer**

chef de projet à la Maison de l'emploi

[gkieffer@maisonemploi-strasbourg.org](mailto:gkieffer@maisonemploi-strasbourg.org)

Contact CMA : Camille Mehr

Contact CCI : Mireille HAHNSCHUTZ

Pour toute question, vous pouvez contacter Guillaume Kieffer.